



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Institut français des relations internationales

Question écrite n° 32756

Texte de la question

M. Manuel Valls souhaite attirer l'attention de M. le Premier ministre sur les conséquences de la réduction de l'aide accordée par l'État aux instituts et centres de recherche offrant à notre pays une capacité de compréhension du monde et de la complexité des relations internationales de manière transversale puisqu'ils abordent aussi bien les questions économiques, sociales, environnementales que les sujets militaires et purement stratégiques. La baisse des subventions de l'État en 2003 a handicapé le développement des activités de l'IFRI. Une connaissance pointue des mécanismes régissant les relations internationales est essentielle pour la nation française. Alors que le Gouvernement souhaite approfondir l'effort de l'État sur l'intelligence économique dans un contexte d'amplification de l'ouverture des économies et des sociétés, un affaiblissement des outils français d'analyse ne serait pas compréhensible. Il souhaiterait donc connaître les intentions du Gouvernement en la matière. - Question transmise à M. le ministre des affaires étrangères.

Texte de la réponse

L'Institut français des relations internationales (IFRI) est, à côté des centres de recherche universitaires comme le centre d'études et de recherches internationales de l'Institut d'études politiques de Paris, un élément important dans la réflexion et l'autonomie du débat public sur les affaires internationales en France. Comme pour les autres organisations comparables, une régulation budgétaire a été appliquée en 2003 à la subvention de l'IFRI inscrite au budget des services du Premier ministre. Pour sa part, le ministère des affaires étrangères a maintenu en 2003 le niveau de ses aides à l'IFRI. Il s'agit de subventions spécifiques apportées à des activités particulières de l'IFRI, principalement celles de son comité d'études et de recherche franco-allemand. En outre, le Quai d'Orsay met deux diplomates confirmés à sa disposition. D'autres ministères apportent par ailleurs leur concours à l'IFRI sous forme de subventions, de crédits d'études ou de mises à disposition d'agents de l'État. Le ministère des affaires étrangères a donc maintenu un effort important en faveur de l'IFRI, comme des autres organismes français de recherche en relations internationales, en dépit d'un contexte budgétaire très défavorable. Un contrat d'objectifs et de moyens, sur la base d'une évaluation en cours de la contribution de l'IFRI, devrait permettre de préciser les attentes des pouvoirs publics à son égard tout en consolidant au profit de l'IFRI les ressources publiques correspondantes.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Valls](#)

Circonscription : Essonne (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32756

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 février 2004, page 761

Réponse publiée le : 27 avril 2004, page 3156